

**CONSEIL CRIS-QUÉBEC
SUR LA FORESTERIE**

RAPPORTS FINANCIERS

31 MARS 2004

**CONSEIL CRIS-QUÉBEC
SUR LA FORESTERIE**

RAPPORTS FINANCIERS

31 MARS 2004

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN	3
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	4
Résultats et évolution des soldes de fonds	5
Notes complémentaires	6 - 8

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux membres du
CONSEIL CRIS-QUÉBEC SUR LA FORESTERIE

Nous avons procédé à l'examen du bilan du **CONSEIL CRIS-QUÉBEC SUR LA FORESTERIE** au **31 mars 2004** ainsi que de l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice initial terminé à cette date. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par la direction du conseil.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateurs sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

GIRARD, LAVOIE, MOONEY, HAMEL
Comptables agréés

Québec
Le 20 mai 2004

BILAN
AU 31 MARS 2004
 « non vérifié »

	Fonds		Total
	Administration générale	Immobilisations	
ACTIF			
ACTIF À COURT TERME			
Encaisse	86 575	\$ -	86 575
Débiteurs (note 3)	184 591	-	184 591
	<u>271 166</u>	<u>-</u>	<u>271 166</u>
PLACEMENT (note 4)	500 000	-	500 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	-	80 254	80 254
	<u>771 166</u>	<u>80 254</u>	<u>851 420</u>
	\$	\$	\$
PASSIF			
PASSIF À COURT TERME			
Créditeurs (note 6)	20 716	-	20 716
	<u>20 716</u>	<u>-</u>	<u>20 716</u>
	\$	\$	\$
SOLDES DE FONDS			
Investis en immobilisations corporelles	-	80 254	80 254
Réserve (note 9)	645 000	-	645 000
Actif net non affecté	105 450	-	105 450
	<u>750 450</u>	<u>80 254</u>	<u>830 704</u>
	<u>771 166</u>	<u>80 254</u>	<u>851 420</u>
	\$	\$	\$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateur

**RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
DE L'EXERCICE INITIAL TERMINÉ LE 31 MARS 2004**

« non vérifié »

	<u>Fonds d'administration</u>		<u>Fonds affectés Immobilisations</u>		<u>Total</u>
PRODUITS					
Gouvernement du Québec	645 000	\$	-	\$	645 000
Gouvernement du Québec	180 000		-		180 000
Grand Conseil des Cris	180 000		-		180 000
	<u>1 005 000</u>		<u>-</u>		<u>1 005 000</u>
CHARGES					
Salaires et avantages sociaux	70 788		-		70 788
Loyer	41 843		-		41 843
Frais généraux et amortissement	10 735		16 103		26 838
Traduction	7 393		-		7 393
Contrats de foresterie	5 500		-		5 500
Location de salles et d'équipement	4 770		-		4 770
Télécommunications	4 607		-		4 607
Honoraires professionnels	4 000		-		4 000
Déplacements	2 827		-		2 827
Représentation	1 063		-		1 063
Entretien et support informatique	3 712		-		3 712
Assurances	889		-		889
Frais bancaires	66		-		66
	<u>158 193</u>		<u>16 103</u>		<u>174 296</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS (CHARGES)	846 807		(16 103)		830 704
VIREMENT INTERFONDS	<u>(96 357)</u>		<u>96 357</u>		<u>-</u>
SOLDES DE FONDS À LA FIN	<u>750 450</u>	\$	<u>80 254</u>	\$	<u>830 704</u>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2004**

« non vérifié »

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil, constitué par le gouvernement du Québec en vertu de l'article 95.11 de la Loi sur les forêts (L.R.Q., c.F-4.1), est un organisme du gouvernement et a comme mandat, dans le cadre de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, d'établir une concertation étroite entre les intervenants lors des différentes étapes de planification et de gestion des activités forestières.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

COMPTABILITÉ PAR FONDS

Le Conseil applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés.

Le fonds d'administration rend compte des activités du Conseil en matière de prestation de services et d'administration.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles.

PLACEMENT

Le placement est comptabilisé au moindre du coût et de la valeur au marché.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes d'amortissement et aux taux annuels indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Équipement de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	20 %

3. DÉBITEURS

Grand Conseil des Cris	180 000	\$
Taxes de vente	4 591	
	<u>184 591</u>	\$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2004

« non vérifié »

4. PLACEMENT

Fonds du marché monétaire (valeur au marché de 500 254 \$) 500 000 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>		Amortis- sement cumulé		<u>Valeur nette</u>	
Équipement de bureau	14 724	\$	1 472	\$	13 252	\$
Matériel informatique	33 938		5 091		28 847	
Améliorations locatives	<u>47 695</u>		<u>9 540</u>		<u>38 155</u>	
	<u>96 357</u>	\$	<u>16 103</u>	\$	<u>80 254</u>	\$

6. CRÉDITEURS

Fournisseurs et frais courus	13 005	\$
Ministère des Ressources naturelles	<u>7 711</u>	
	<u>20 716</u>	\$

7. FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie de l'exercice.

8. ENGAGEMENTS

Les engagements pris par le Conseil en vertu d'un bail pour la location de bureaux totalisent 207 500 \$ et comprennent les versements suivants :

2005	41 500	\$
2006	41 500	
2007	41 500	
2008	41 500	
2009	41 500	

NOTES COMPLÉMENTAIRES**AU 31 MARS 2004***« non vérifié »***9. RÉSERVE**

Les sommes reçues du Ministère des Ressources naturelles, pour un montant de 645 000 \$, pour lesquelles aucune dépense n'a été engagée à la fin de l'exercice, sont comptabilisées à titre de réserve pour les activités futures du Conseil. Selon les prévisions budgétaires du Conseil, ces sommes seront utilisées d'ici la fin de l'exercice 2007.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des instruments financiers à court terme se rapproche de leur juste valeur, en raison de leur échéance prochaine.

La valeur comptable du placement égale sa juste valeur en raison des conditions commerciales normales qu'il comporte.